



Version
3/1/2021

Remontée de l'Aulne maritime - Bretagne



www.antreizh.fr

de Landévennec et Rosnoen à Port-Launay et Châteaulin

Document non officiel
Ne remplace pas
les instructions nautiques
du SHOM ou guide de
navigation

Navigation maritime

Remonter l'Aulne maritime avec le flot (courant 2,5 nds environ) Rester à l'extérieur des méandres et au milieu de la rivière.

Port de Landévennec

Chenal à respecter impérativement
Zone de haut fond, bancs de vase,
Courants de marée importants

Contact :

Mairie : 02 98 27 72 65

Office de Tourisme : 02 98 27 78 46

Rosnoën mouillage Térénez

Atelier réparation marine

06 98 25 96 42 / 06 24 06 96 42

Infos cale & mouillages 02 98 27 24 76

Cimetière des bateaux

Navigation réglementée autour
des coques, câbles, épave immergée.
Respecter chenal et zone réglementée.

Pont de Térénez

Tirant d'eau : 10 m - Tirant d'air : 40 m

Cables électriques

Tirant d'air maximum : 27 m

(Guide IMRAY – Ed. du Plaisancier – Vagnon)

Amont Passage de Dinéault-Rosnoen

Vitesse maxi : 5 nd - 10 km/h

Ecluse de Guilly Glaz

Située à 26 km de Landévennec

Horaires de service :

Entre 2h30 avant et 2h après marée haute
(réf Brest), annoncer son arrivée

Créneau 7h-22h (mai-sept) sans rdv puis
sur rdv créneau 9h-19h (oct-avril) au
02 97 75 12 45 , 24/48h à l'avance.

Contact écluse maritime :

02 98 86 03 21 – avril-sept - pas de VHF

Dimensions :

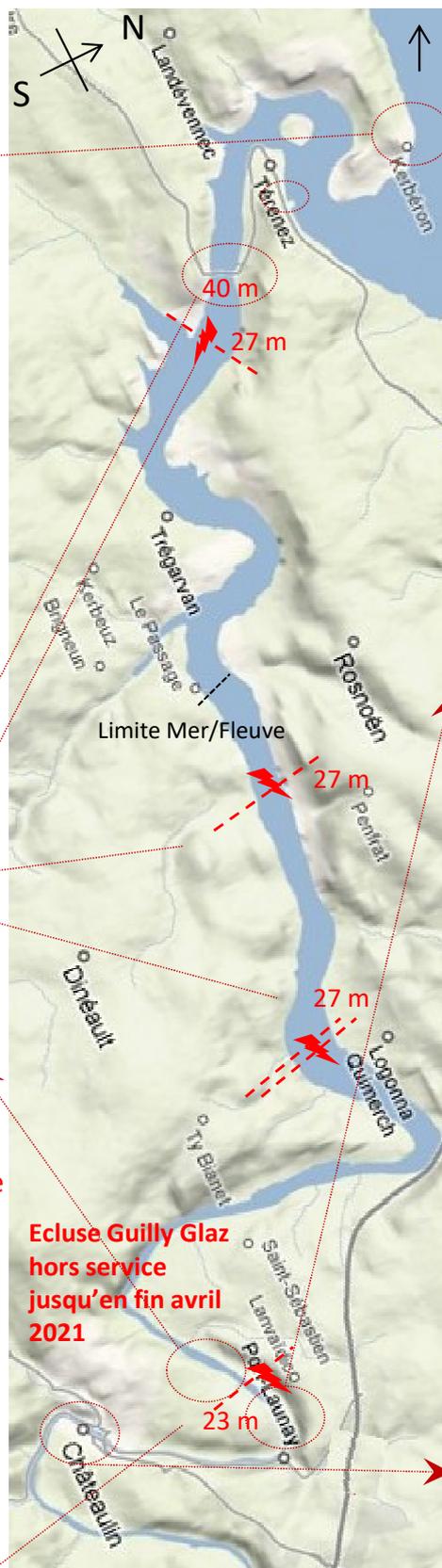
Longueur utile 38,5 m, largeur : 10 m

Tirant d'eau utile Port-Launay : 2,7 m

Viaduc Port-Launay

Tirant d'air : 40 m

Mer - Rade de Brest



**Ecluse Guilly Glaz
hors service
jusqu'en fin avril
2021**

Port-Launay - Châteaulin

Navigation fluviale

Bief du canal entre l'écluse de Guilly
Glaz (Port-Launay) et Châteaulin,
zone de navigation fluvio-maritime.
Longueur du bief 4 km.

Tirant d'eau utile : 2,7 m

Aulne canalisé sur 85 km en amont
(Carhaix-Goariva), environ 25 h
de navigation, 45 écluses.

**Vitesse maxi : Ecluse Guilly Glaz –
Port-Launay : 5 nd - 10 km/h ; Amont
Port-Launay : 3 nd - 6 km/h**

500 m en amont du bourg, au niveau
de l'ex hôtel du Bon Accueil, ancienne
écluse, longer la rive
droite (ancien sas d'écluse).

Port de Port-Launay

Accostage sur rive droite.

Services (élec. eau, sanitaires) ,
Maison de la Plaisance, distributeur
jetons et code accès 24/24.

Infos : 02 98 16 14 00 ou Office de
Tourisme : 02 98 86 02 11

Port de Châteaulin

Ecluse de Châteaulin :

Eclusier sur demande : délai 24 h
(48h / convois). Du mardi au samedi
(prévenir la veille avant midi) ; le
dimanche ou lundi prévenir avant
vendredi midi. Tél. 02 97 75 12 45.
Long. utile : 27,3 m, largeur : 4,7 m
Passage en **zone permis fluvial** à
partir du bief du centre ville.

Aval de l'écluse :

Tirant d'eau : 2,7 m

Tirant d'air (sous viaduc) : 10 m

Amont de l'écluse :

Tirant d'eau canal : 1 m (maxi)

Tirant d'air canal : 3,20 m

Contact port de plaisance :

Accostage rive gauche en aval du
déversoir. Sanitaires – clés en Mairie
: 02 98 86 10 05 et à l'Office du
Tourisme : 02.98.86.02.11 (le samedi
d'avril à mi-sept).



Remontée de l'Aulne maritime - Bretagne



Toutes les suggestions sont bienvenues pour améliorer ce mémo.

Appel de détresse VHF canal 16 ou téléphone 196

de Landévennec et Rosnoen à Port-Launay et Châteaulin

Port de Landévennec



Cimetière des bateaux



Pont de Térénez



Ecluse de Guilly Glaz



www.antreizh.fr – contact@antreizh.fr
Blog - Découverte de l'Aulne maritime

Mer - Rade de Brest



Port-Launay - Châteaulin

Port de Port-Launay

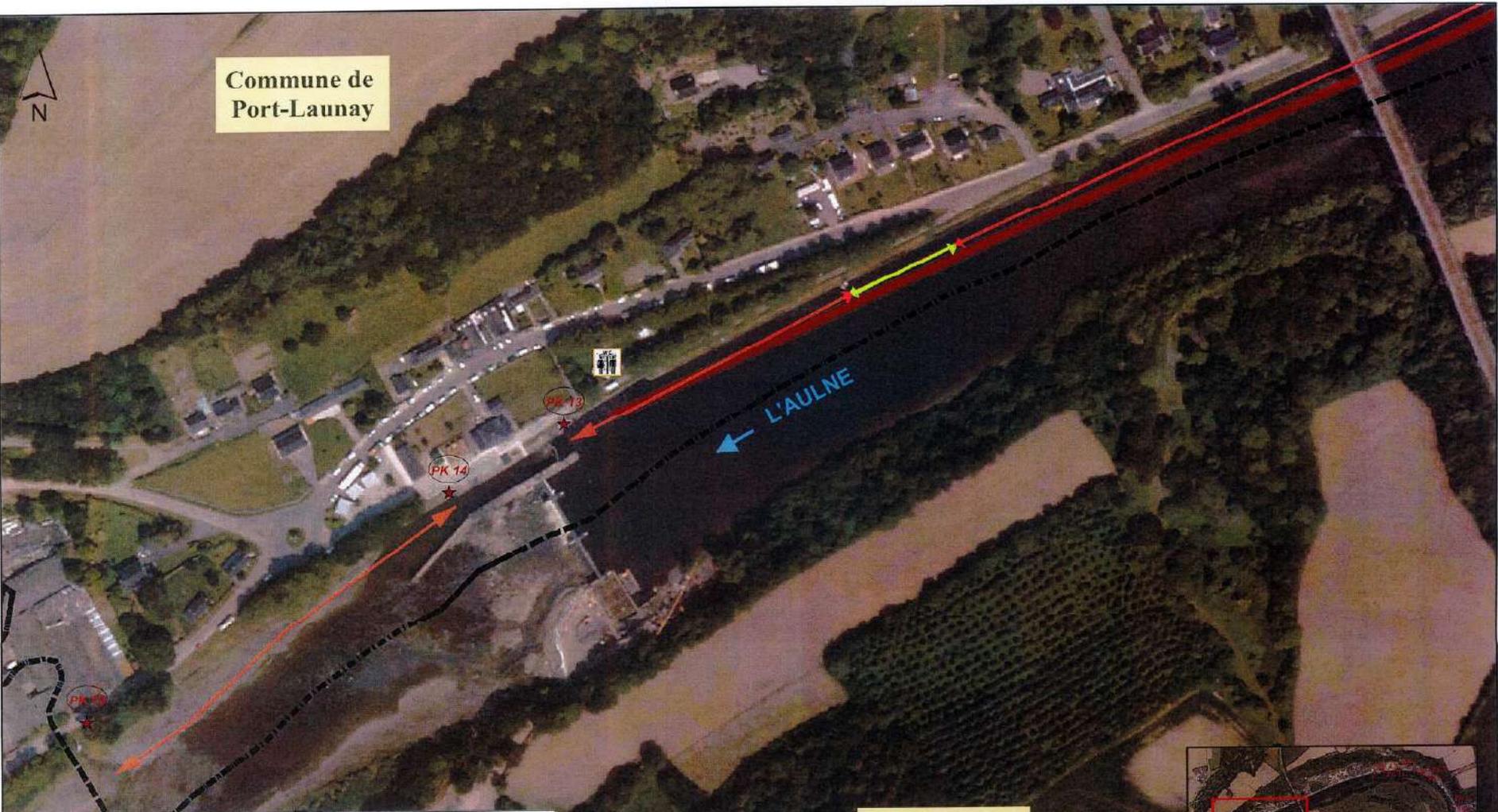


Port de Châteaulin





Commune de
Port-Launay



Commune de
Chateaulin



Commune de PORT-LAUNAY
Délimitation des zones de stationnement sur le domaine public fluvial

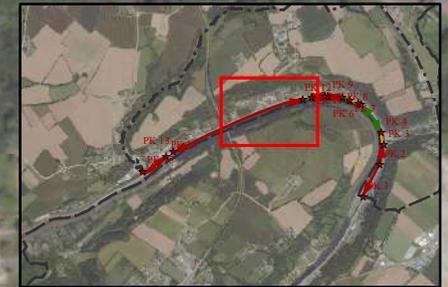
	Zones de stationnement autorisé plus d'un mois		Eau / électricité
	Zones de stationnement autorisé moins d'un mois		Douches
	Zones de stationnement interdit		YVC
	Chenal de navigation - stationnement interdit		Poubelles
	Limite communale		

0 10 20 40 60 80 Mètres

Echelle 1:2 500



**Commune de
Port-Launay**



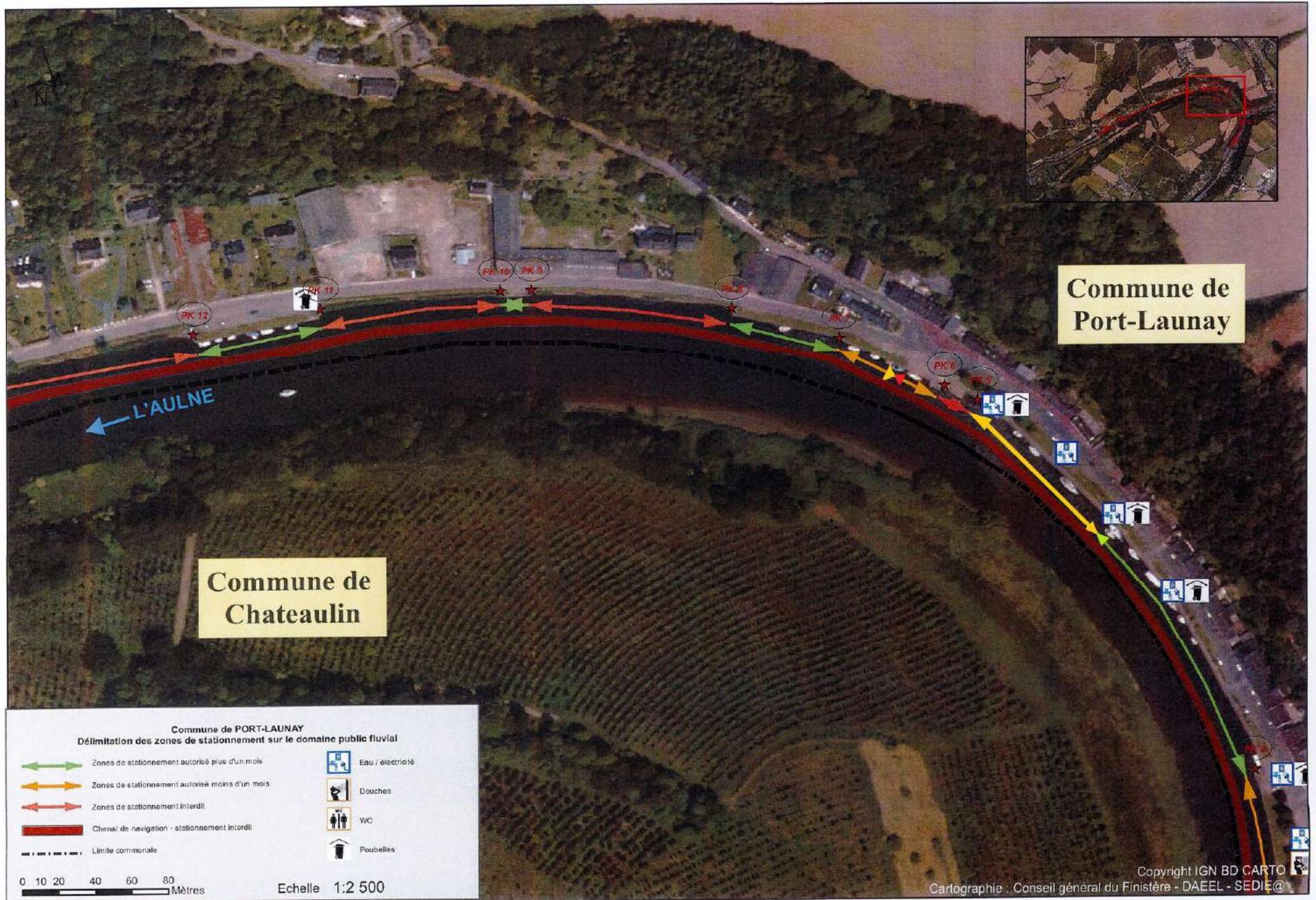
Commune de PORT-LAUNAY
Délimitation des zones de stationnement sur le domaine public fluvial

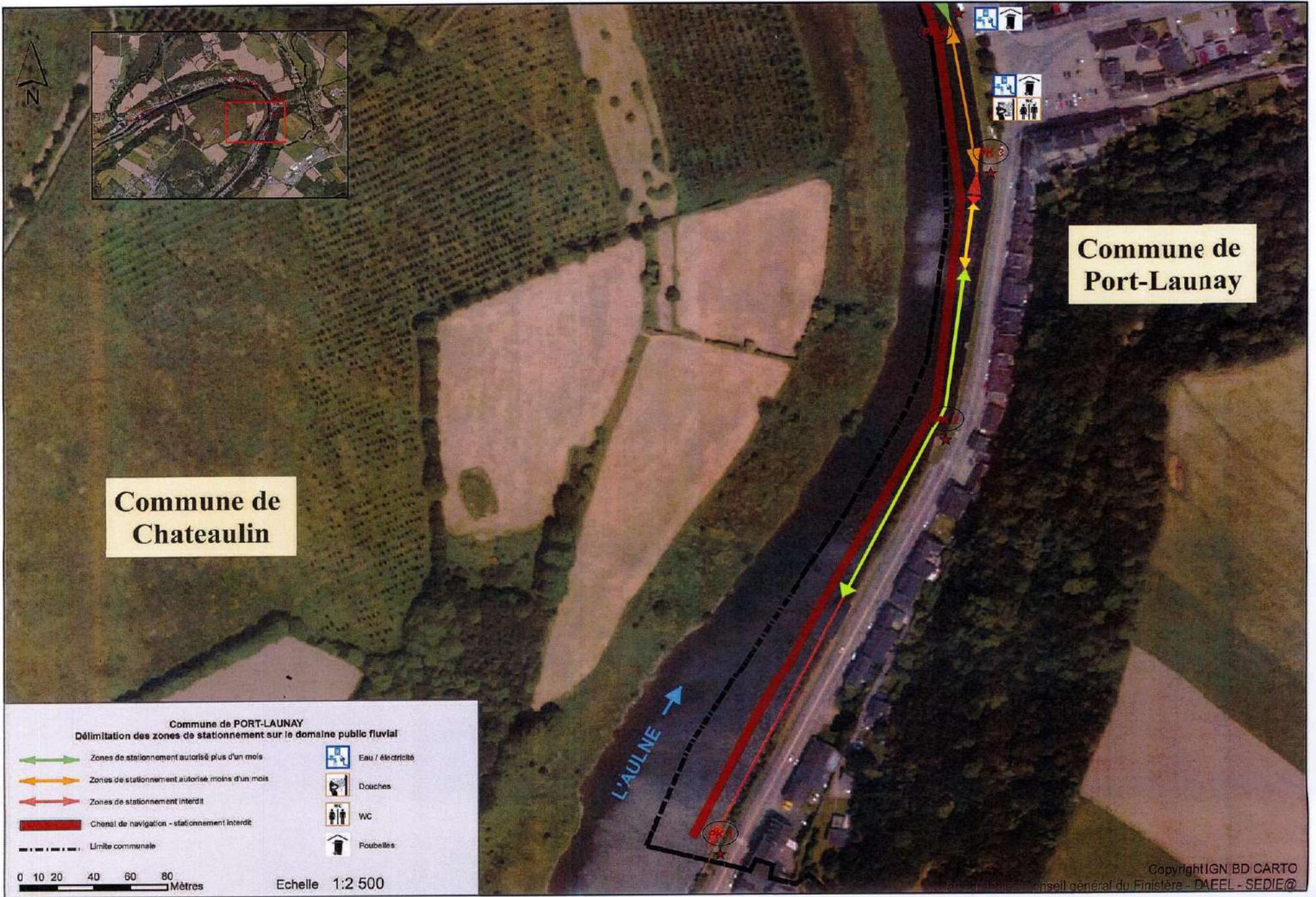
- | | | | |
|--|---|--|-------------------|
| | Zones de stationnement autorisé plus d'un mois | | Eau / électricité |
| | Zones de stationnement autorisé moins d'un mois | | Douches |
| | Zones de stationnement interdit | | WC |
| | Chenal de navigation - stationnement interdit | | Poubelles |
| | Limite communale | | |

0 10 20 40 60 80
Mètres

Echelle 1:2 500

**Commune de
Chateaulin**







Tarifs TTC des différentes prestations pour les plaisanciers de la ZMEL du site de Térénez

Tarifs délibérés par le conseil communautaire du 11 juin 2018

ANNEE 2018

TARIFS DES REDEVANCES D'USAGE POUR LES PLANSANCIERS

Longueur hors tout

- < ou = à 5 m.....270.00 €
- de 5,01 à 7 m.....330.00 €
- de 7.01 à 9 m.....390.00 €
- de 9,01 à 11 m.....450.00 €
- de 11,01 à 14.....540.00 €

TARIFS DIVERS

- Perte d'un badge permanent.....5.00 €
 Badge à usage unique.....1.30 €
 Coût de l'unité.....1.00 €

TARIFS CALE DE MISE A L'EAU

- Les usagers dits « permanents » pour 1 mise à l'eau ou 1 mise à terre.....5.00 €
 Les usagers dits « de passage » pour 1 mise à l'eau + 1 mise à terre.....11.30 €

TARIFS BORNE AIRE DE CARENAGE

Prestation	Quantité	Durée	Unité
Eau	600 litres	Maximum	8 unités
Prise électrique 220 V 16 A	3.5 kW	1 heure	8 unités
Prise électrique 380 V 32 A	12 kW	1 heure	10 unités
Stationnement	6 heures maximum (le coût de la redevance de stationnement est intégré dans le tarif des fluides).		
Occupation sans titre	Toute occupation abusive de l'aire de carénage, ou au-delà du temps d'utilisation attribué, sera considérée comme une occupation sans titre du domaine public maritime, facturée et réprimée comme telle.		
Borne à eau pour le dessalage	Gratuite		

TARIFS BORNE PONTON

Eau 0.33 €/100 litres

Electricité : 10 A, 32 A en 220 V 0.22 €/kWh

32 A en 380V 0.27 €/kWh

Prestation	Quantité	Durée	Unité
Eau	300 litres		1 unité
Prise électrique 220 V 10 A	2.2 kW	2 heures	1 unité
Prise électrique 220 V 32 A	7 kW	2 heures	3 unités
Prise électrique 380 V 32 A	12 kW	2 heures	7 unités

TARIFS DE STATIONNEMENT AU PONTON

Longueur hors tout	Redevance de stationnement	
	½ journée (12 heures)	journée* (24 heures)
< ou = à 5 m	3.50 €	7.00 €
De 5.01 à 7 m	4.50 €	9.00 €
De 7.01 à 9 m	6.00 €	12.00 €
De 9.01 à 11 m	7.50 €	15.00 €
De 11.01 à 13 m	10.00 €	20.00 €
De 13.01 à 15 m	12.00 €	24.00 €

*1 nuit passée avec 24 h 00 de présence maximum.

TARIFS DES MOUILLAGES VISITEURS

Longueur hors tout	½ journée (12 heures)	Journée* (24 heures)
< ou = à 5 m	1.25 €	3.50 €
De 5,01 à 7 m	2.25 €	4.50 €
De 7.01 à 9 m	3.00 €	6.00 €
De 9,01 à 11 m	3.75 €	7.50 €
De 11,01 à 14 m	5.00 €	10.00 €

*1 nuit passée avec 24 h 00 de présence maximum.